

Sites Natura 2000 des zones humides du Marensin
FR7200717 Zones humides d'arrière dune du Marensin
FR7200718 Zones humides de Moliets, la Prade et Moïsan



Comité de pilotage

17 décembre 2025 à Vieux-Boucau





Ordre du jour

- Acte du transfert de l'animation
- Bilan de l'animation juillet-décembre 2025
- Perspectives pour l'année 2026

Le mot de la Présidente



Transfert de l'animation



portera l'animation à partir du 1er janvier

FR7200718 Zones humides de Moliets, la Prade et Moïsan

DOCOB validé en COPIL le 12 décembre 2012

Arrêté ministériel 21 août 2006

Rédaction par Landes Nature

► 9 Habitats d'Intérêt Communautaire

► 6 Espèces d'Intérêt Communautaire



104 ha
2 communes
1 CdC

FR7200717 Zones humides de l'arrière dune du Marensin

DOCOB validé en COPIL le 12 décembre 2012

Arrêté ministériel modifié le 7 janvier 2021

Rédaction par Landes Nature

► 16 Habitats d'Intérêt Communautaire

► 10 Espèces d'Intérêt Communautaire

1 616 ha
7 communes
2 CdC



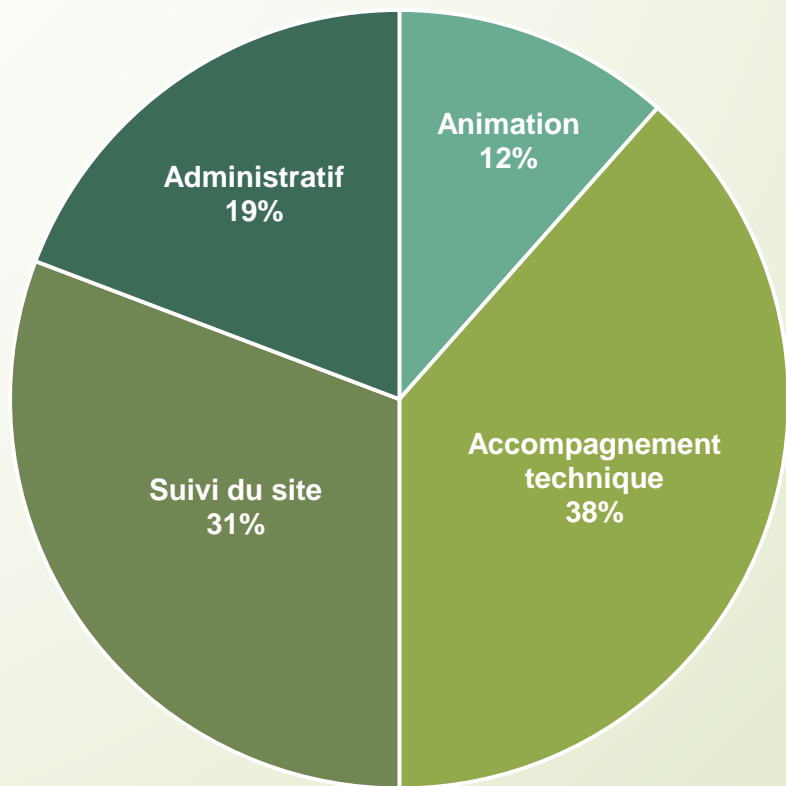
Bilan de l'animation 2025

et

Perspectives 2026



Bilan de juillet à décembre



- Marché Région pour 6 mois notifié le 04/07
- Bon de commande du 26/07 au 31/12
- **26 jours / 13 520 €**
- **3 structures** : Landes Nature, RNN étang noir et FDPPMA

Information, communication et sensibilisation



Des supports de communication mis à jour

- **Un résumé non technique du DOCOB**

Mise à jour du RNT =
séparation des sites du
Marensin Nord et du Marensin
Sud



Des supports de communication mis à jour

- **La charte Natura 2000**

Mise à jour = séparation
des sites du Marensin
Nord et du Marensin Sud



Des supports de communication pérennes

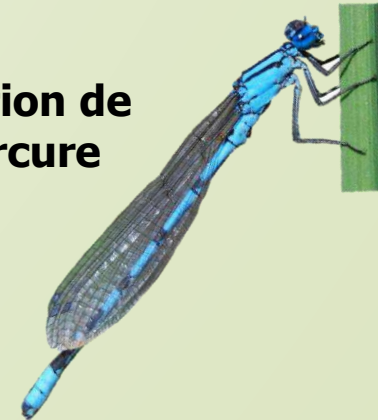
- La Gazette du Marenais**
 Lettre d'information pérenne par sujet
Les anciennes toujours disponibles



2025

Et la suite !

Agrion de Mercure



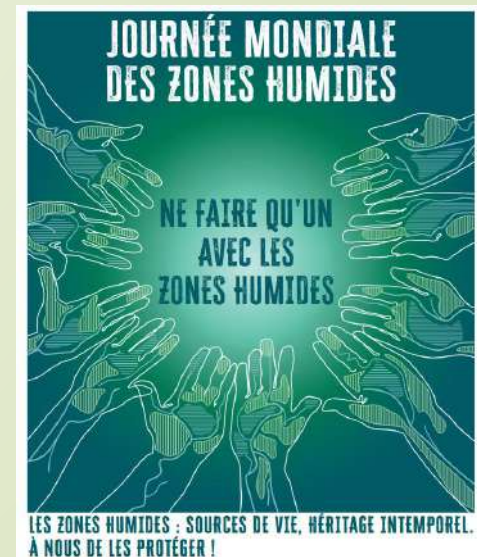
2023

Des animations grands public et scolaires

- **Des interventions pour des jeunes**
Sortie avec le Conseil Municipal des Jeunes de Magescq

Et la suite !

Une animation pour
la Journée Mondiale
des Zones Humides à
Moïsan



Accompagnement technique





Accompagnement technique à la contractualisation des actions du DOCOB

- Contrats volontaires
- Parcelles ni forestières et ni agricoles
- Actions d'entretien ou de restauration la préservation des milieux naturels et des espèces

Exemple :

Restauration de mares

Entretien de prairies et pelouses par pâturage

...

- Rémunération sur devis ou sur barème
- 100% pour propriétaires privés, 80% pour collectivités

Contrat Natura 2000

➔ Arrachage de l'herbe de la Pampa sur l'île du lac marin



AVANT

PENDANT



APRES

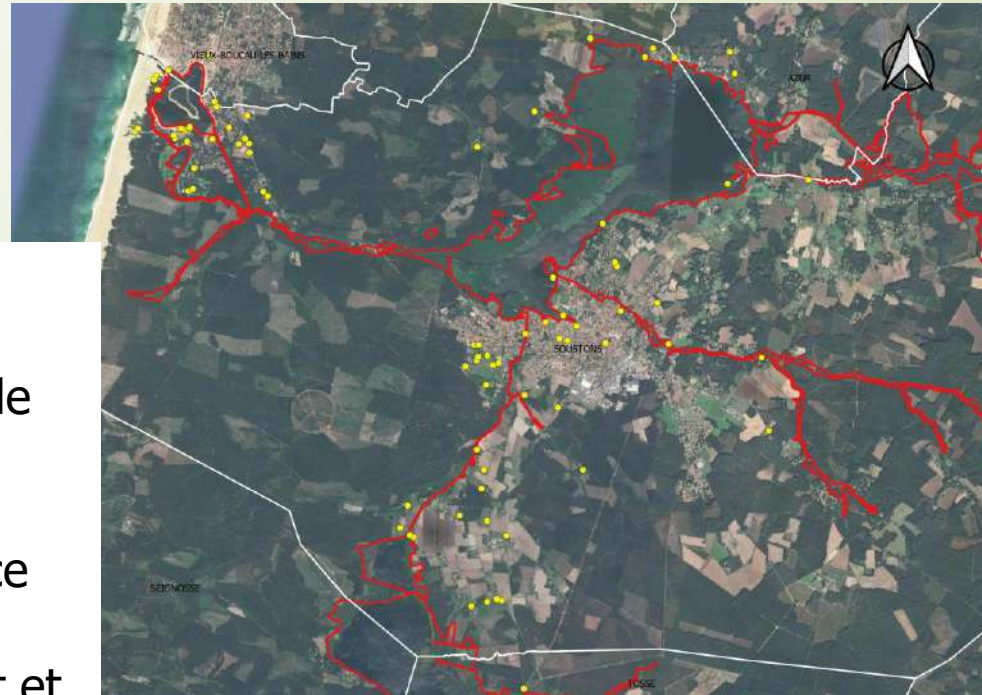
- SIPA
- Budget 27 000 €
- Travaux en novembre 2025



Et la suite !

Contrat Natura 2000

→ Carte des pieds d'herbe de la Pampa autour de l'île du lac marin pour initier de futurs chantiers d'arrachage (carte à compléter)



- Soustons a réalisé un arrachage sur toutes les parcelles communales
- Les autres communes doivent faire de même
- Information des communes
- filière de traitement à mettre en place
- Besoin d'accompagner techniquement et financièrement les particuliers (SLB Macs, N2000, LIFE Pampa)

Contrat Natura 2000 AAP 2026

➔ Restauration de milieux ouverts à Magescq



- Commune de Magescq
- Budget à définir
- Travaux à l'automne 2026
- Entretien mécanique sous la ligne RTE
- Faire reculer le roncier
- Ouverture différenciée du fourré

Contrat Natura 2000 AAP 2026

Projet du Conseil Municipal des Jeunes de faire un sentier d'aventurier
Candidature pour être site Nature 40



- Zone de refuge sans sentier ni aménagement
- Sentier possible
- Aménagement possible



Accompagnement pour la prise en compte de Natura 2000 dans les autres politiques publiques

L'équipe d'animation participe aux autres programmes de développement durable pour s'assurer que les enjeux Natura 2000 soient pris en compte.

Quelques exemples :

RNN et Syndicat de rivière	Comité de suivi, échanges avec agents et élus
ABC, SLB, PLUi	Echanges, remarques et réunions
Life Pampa	Echanges avec CEN-NA et SIPA
Projet ADS Seignosse	Panneaux

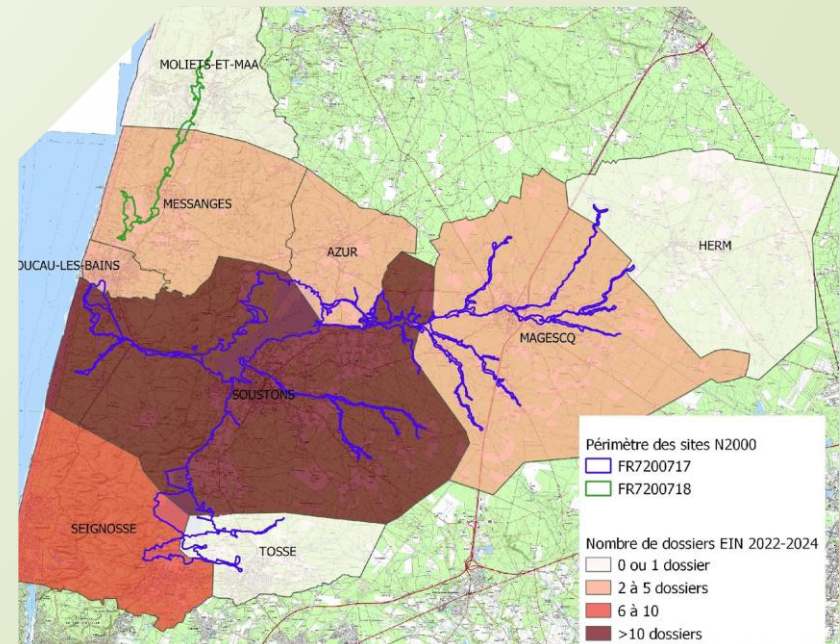
Accompagnement technique des projets

Rappel de la mission de l'animateur :

- Apport d'informations sur les enjeux Natura 2000
- Conseils pour limiter l'impact
- Échanges avec les services de l'État

Sollicitez nous pour évaluer les impacts d'un projet, pour connaître les milieux naturels et les espèces présentes sur les lieux

26 dossiers entre
2022 et 2024



Appui technique au régime d'évaluation d'incidences

Exemples

- Triathlon Vieux-Boucau
 - Réponse directement sur la plateforme préfectorale

Exemples

- Survol de drone de l'étang Blanc



Bonjour,

Nous n'avons pas de remarques sur les parcours vélo et de courses à pied qui empruntent des voies routières ou déjà anthropisées.

Pour ce qui est des parcours de natation, le lac de Port d'Albret présente des herbiers de zostères, habitat d'intérêt communautaire, abritant de nombreuses espèces marines dont certaines à fort enjeu. L'herbier ne doit en aucun cas être fauché, coupé ou arraché pour la course.

Les participants et les équipes d'encadrement, ne doivent pas, sauf raisons de sécurité d'un nageur, piétiner les herbiers ou stationner pieds au sol.

Aucun public ne doit stationner sur l'île.

Je reste à votre disposition pour toute question à ce sujet.

Marine Hediard Pour Landes Nature

De manière générale, même si je ne doute pas que vous prendrez des précautions pour limiter le dérangement, je vous mets tout de même nos recommandations générales pour tout survol :

- Période recommandée : octobre
- Aire de décollage et atterrissage sur terrain stabilisé (goudronné, parking...)
- Renoncer aux vols de drones aux environs des sites de nidification d'espèces sensibles (p.ex. faucon pèlerin, aigle royal), surtout en période de nidification, de février à juillet (voire + selon les espèces). Nous recommandons de toujours respecter une distance de 200 m au minimum, idéalement 500 m, du nid.
- Ne pas s'approcher à moins **de 200 m des réserves naturelles**.
- Survoler les zones sensibles à l'altitude la plus élevée possible (>100 m) et en ligne droite.
- Ne jamais diriger l'appareil directement vers un oiseau.
- Garder une distance minimale de 200 m des groupes d'oiseaux.
- Privilégier les appareils de petite taille et peu bruyants.



Appui technique aux projets

Et la suite !

Rédaction d'un règlement d'eau sur la chaîne des étang du ruisseau d'Hardy

- Sous l'autorité de la DDTM des Landes
- En collaboration avec le SRCS, la RNN de l'étang Noir, la FDPPMA, les communes de Soustons, Seignosse et Tosse, la FDC, la CA40...

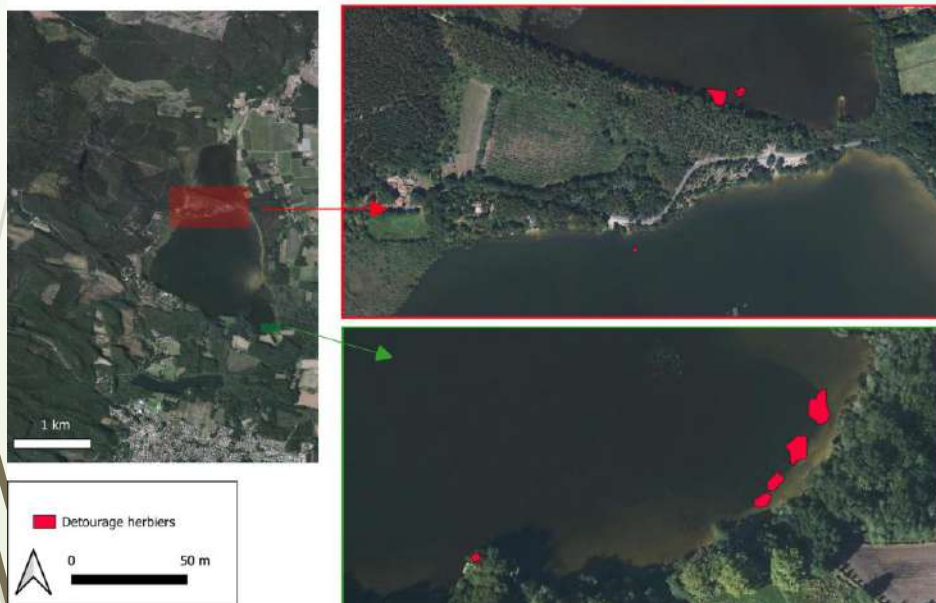
Suivi du site



Veille sur les Herbiers aquatiques



Stations de Vallisneria sp. Etang Blanc et Hardy

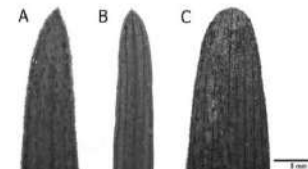


Large progression du nombre d'herbiers
(données saisies sous SIG)

- ***Vallisneria sp.***
 - *australis* ? : Exotique
 - *spiralis* ? : Protégée en Aquitaine et PEE

Clé de détermination des trois espèces de *Vallisneria* observées en milieu naturel en Europe :
V. spiralis, *V. neotropicalis* et *V. australis*
(Mesterházy et al., 2021)

N.B. : dans cette traduction de la clé, les éléments facilement observables ont été laissés en clair ; en grisé et petits caractères sont listés les éléments d'identifications des parties florales utilisables par des botanistes avertis. Les apex des trois espèces sont présentés dans la figure ci-dessous :



**Observée depuis 2022, Analyse
génétique en cours (2025) en
partenariat avec le CBNSA (4 stations)**

Hibiscus des Marais (*Hibiscus palustris* L.)

Protection/Vulnérabilité

Liste nationale, Annexe I : **protection sur l'ensemble du territoire national français**

Statut U.I.C.N. : non menacé au niveau mondial, rare en France



□ Périmètre NATURA2000 ADM • Hibiscus palustris

500 m



Localisations en 2025 sur l'étang Blanc (N=32)

Etat de conservation des habitats– impact de la population de Cygne tuberculé

- Augmentation très importante de la population de Cygne tuberculé
- Risque sur la conservation des herbiers aquatiques et des végétations sur berges (zones tourbeuses et/ou roselières sur ilets et berges)
- Besoin d'avoir un effectif à T0 pour évaluer les évolutions de la population couplé à un état des lieux des zones de reproduction et des sites de stationnement



Cygne tuberculé (*Cygnus olor*)

Comptage Wetland 13 janvier 2025

- 21 Cygnes tuberculés



Comptage le 30 juillet 2025 :

- **70** Cygnes tuberculés dont **7** juvéniles
- 2 traces de nids et 4 traces de fèces

NomCite	TaxNomVern	Observer	StatPresen	DateDebut	DenbrMin	IndicePres	Sexe	StadeDevlp
Cygnus olor (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé	Suzy LEMOINE (Indépendant)	présent	30/07/2025		3 fèce		
Cygnus olor (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé	Suzy LEMOINE (Indépendant)	présent	30/07/2025		fèce		
Cygnus olor (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé	Tristan BERRY (RNN étang Noir), Suzy LEMOINE (Landes Nature), Stéphanie DARBLADE (RNN é	présent	30/07/2025		7		juvénile
Cygnus olor (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé	Tristan BERRY (RNN étang Noir), Suzy LEMOINE (Landes Nature), Stéphanie DARBLADE (RNN é	présent	30/07/2025		63		adulte
Cygnus olor (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé	Tristan BERRY (RNN étang Noir), Stéphanie DARBLADE (RNN étang Noir)	présent	30/07/2025		1 nid		
Cygnus olor (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé	Stéphanie DARBLADE (RNN), Tristan BERRY (Indépendant)	présent	30/07/2025		1 nid		

Animation des 4 sites Natura 2000 des zones humides du Marensin

► Etude cygnes étang blanc

→ création d'un cadre d'acquisition FAUNA dédié



Mise à jour des données écologiques

Et la suite !

- Etangs Blanc et Hardy
 - Suivi des niveaux d'eau
 - **Gestion des herbiers (Vallisneria)**
- Lac marin de Port d'Albret : Mise à jour de l'inventaire
- Tremblants de Soustons/Azur : État de conservation
- Tête de bassin versant à Moliets : validation de la cartographie
- Cartographie sur Moïsan à mettre à jour
- Inventaire des pieds d'hibiscus sur le bassin versant
- Et comme chaque année : Mise en place et dépôt de l'exclos de la Lobélie de Dortmann, comptage des pieds
- Et maintenant, comptage des cygnes tuberculés



Accompagnement dans la mise place d'actions non contractuelles

Inventaire Cistude sur la Midouze, le Midou-Ludon et le Marensin

- Objectif : poursuivre l'inventaire Midouze de 2024 – mise à niveau sur les autres sites dont les sites du Marensin
- Première proposition à 21 166 € sur 3 ans avec la prise d'un stagiaire la 3ème année sur le Marensin → refusé car pas assez ambitieux
- Deuxième proposition à 28 180 € = 70 points d'inventaire prévus sur le Marensin **en 2028**

Compléments et mise à jour du DOCOB





Arrêté de composition du COPIL

Remise à jour de l'arrêté des membres des COPILs des deux sites

- Suppression des membres qui n'existent plus
- Mise à jour des mails/représentants
- Ajout de structures compétentes
- Travail réalisé avec la Région et MACS

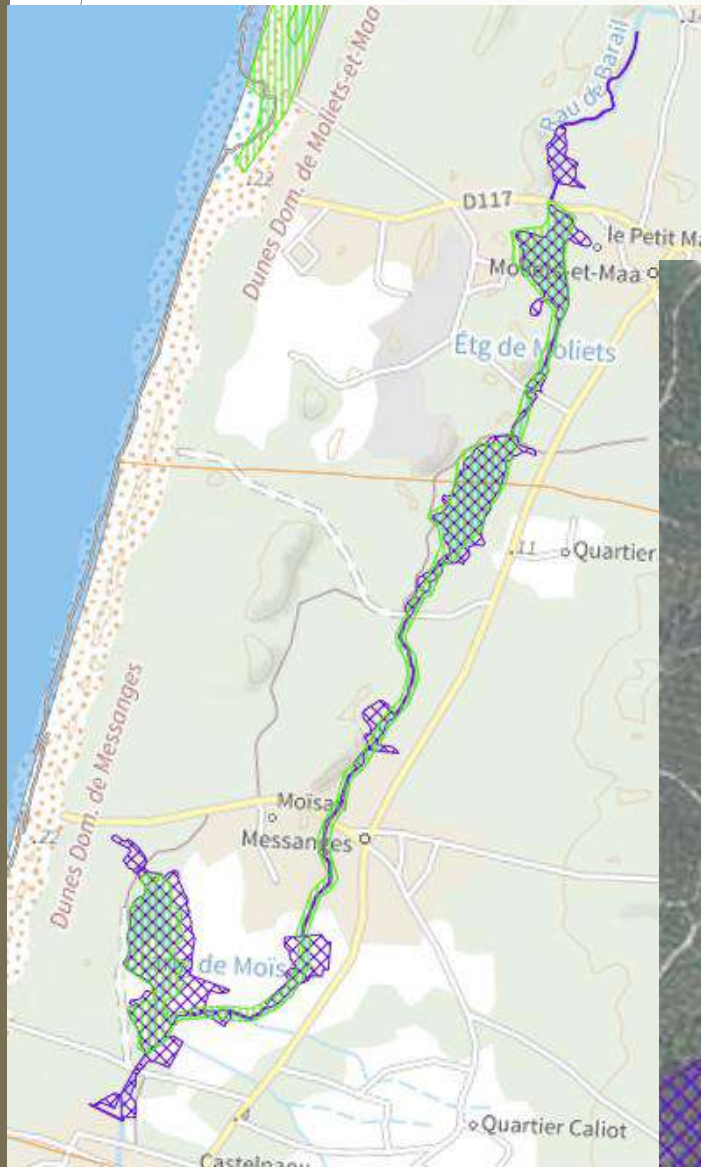
Périmètre issu du DOCOB à faire valider pour Moliets, la Prade et Moisan

- **Périmètre de référence = 100 ha**

- **Périmètre issu du DOCOB = 104 ha**

Comprend des zones en production ou sans intérêt écologique

➔ **Retrait à justifier**



Périmètre issu du DOCOB à faire valider

je reviens enfin vers vous concernant le site FR7200718 Zones humides de Moliets, la Prade et Moisan. Avant de rédiger un avis formel, comme vous évoquez la possibilité de re-élargir partiellement le périmètre, je préférerais d'abord préciser en quoi ce rétrécissement est susceptible de poser problème.

Pour mémoire, conformément au cadre fixé au niveau européen, trois conditions doivent être respectées pour justifier des retraits de surface :

- (1) absence, depuis la création du site, d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire sur les surfaces concernées, et justification scientifique le confirmant
- (2) les surfaces retirées ne sont pas nécessaires à l'intégrité du site, ne constituent pas une zone tampon et ne contribuent pas d'une manière ou d'une autre à l'atteinte d'un objectif du site Natura 2000
- (3) les surfaces retirées ne peuvent pas être restaurées.

sur le point (1), les photos aériennes sont à mon sens suffisantes pour démontrer l'absence d'habitats et d'espèces

sur les points (2) et (3), je n'ai pas d'éléments. Je comprendrais tout à fait qu'aucune action ne soit envisageable sur ces surfaces du fait de leur occupation actuelle et que leur "restauration" puisse vous sembler très théorique. Mais, en ce qui concerne les secteurs agricoles et forestiers, il reste difficile de démontrer que, dans l'absolu, ces surfaces ne puissent pas être un jour restaurées (vers les habitats 91E0 ou 6430 notamment). Ni qu'elles jouent/soient susceptibles de jouer un rôle tampon sur le cours d'eau (a minima tamponnage des intrants). Ces questionnements sont valables pour le cours d'eau et également pour des étangs de la Prade et de Moliets.

avant d'aller plus loin, avez-vous quelques éléments d'argumentaire sur ces deux sujets ? ou une marge de manœuvre pour re-élargir ? au passage, je n'ai quasiment aucune information sur ce site, en dehors du FSD, qui est peu renseigné, ce qui rend mon positionnement encore plus incertain

Et la Suite !!

MACS a lancé un marché d'animation

- Lancement prévu au 1er janvier



Questions



Merci de votre attention !



Landes Nature

06 40 60 18 66 - 07 89 64 15 63

Suzy LEMOINE – suzy.lemoine@landes.chambagri.fr

Marine HEDIARD – marine.hediard@landes.chambagri.fr